

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DECEMBRE 2017

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Monsieur Christian LAVIELLE, adjoint aux finances, rappelle que le budget prévisionnel 2017 avait prévu un emprunt de 420 000 €uros pour les travaux, que celui-ci n' a pas encore été souscrit mais qu'il convient, dans l'attente du versement des subventions, de souscrire cet emprunt, de préférence avant le 1^{er} janvier, les conditions étant plutôt intéressantes.

Il replace cet emprunt à la lumière de l'endettement de la commune, aujourd'hui faible et de l'arrivée à échéance en 2018 de l'essentiel de nos remboursements d'emprunt, moins de 60 000 €uros contre 150 000 en moyenne.

La souscription de l'emprunt intervient donc au bon moment et M. LAVIELLE suggère, parmi les offres reçues, de retenir celle de la Banque Postale qui propose un taux à 0,83 %.

Le conseil, à l'unanimité, mandate le maire pour souscrire cet emprunt.

SUPPRESSION DE LA REGIE MEDIATHEQUE

Le maire fait remarquer qu'avec l'instauration de la gratuité de l'accès à la médiathèque, la régie de « recettes » ne se justifie plus et demande à l'assemblée, qui accepte, l'autorisation de prendre un arrêté de dissolution de cette régie.